

**PROCES – VERBAL**  
**des délibérations du conseil municipal**

Séance du 07 octobre 2014

\*\*\*\*\*

Nombre de conseillers élus : 11  
Nombre de conseillers en fonction : 11  
Nombre de conseillers présents : 10

Sous la présidence de monsieur le maire.

Membres présents : GROELL Geneviève présente à partir du point n° 2, HEIMBURGER Michel, MANSUY Joël, SCHERRER Didier, PEQUIGNOT Daniel, RUSCH-COLOM Maéva, FISCHER Jean-Lou, GROSDÉMANGE Stéphanie, DA COSTA Nathalie, WELKER-JENN Caroline.

Membre excusé : STENGER Frédéric.

\*\*\*\*\*

Monsieur Joël Mansuy, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée et remercie les membres présents.

**1) Approbation du compte rendu du 12 septembre 2014.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte rendu du 12 septembre 2014.

Mme Groell Geneviève rejoint l'assemblée avant l'étude du point n°2.

**2) Prorogation du prêt relais.**

Le maire demande à la conseillère Caroline Welker-Jenn de sortir de la salle afin de ne pas prendre part à la décision concernant la prorogation du prêt relais relatif à la ferme-auberge. Le maire rappelle que pour financer les travaux de restructuration et d'extension de la ferme-auberge des Buissonnets dans le cadre du réseau de gîtes de montagne, il a été décidé lors du conseil municipal en date du 6 septembre 2012 de souscrire un crédit relais d'un montant total de 240 000 € auprès du Crédit Mutuel de la Doller à Masevaux. Compte tenu que le versement des subventions n'a toujours pas eu lieu, une prorogation du prêt relais à eu lieu en novembre 2013. A ce jour, l'ensemble des subventions ne nous est toujours pas parvenu et un avenant au prêt relais initial est indispensable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de recourir au financement suivant.

**ARTICLE 1**

Pour financer les travaux à la ferme-auberge des Buissonnets, le conseil municipal décide de souscrire un avenant au prêt relais auprès du Crédit Mutuel, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 240 880 €
- Durée : 1 an
- Taux d'intérêt : 2.15%
- Périodicité : trimestrielle
- Remboursement par affectation des subventions versées

## ARTICLE 2

Joël MANSUY, maire, est autorisé à signer le contrat faisant l'objet de la présente délibération et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

### 3) Chasse.

Le maire informe l'assemblée du renouvellement des baux de chasse pour la période allant du 2 février 2015 au 1<sup>er</sup> février 2024. Pour cette période, la chasse communale sera constituée d'un lot unique d'une contenance de 268,6859 ha dont 140 ha de forêts. Un seul propriétaire a toutefois émis le souhait de se réserver le droit de chasse sur ses terres. L'ancien bailleur ayant exprimé son désir d'user de son droit de propriété, il lui sera proposé une procédure de renouvellement du bail de gré à gré. Le prix de la location restera identique au bail précédent et sera gelé pour toute la durée du bail qui s'élève en cas d'accord à 5037,86 € annuel. D'après la consultation des propriétaires, le produit de la chasse ayant été abandonné à la commune par une large majorité de propriétaires fonciers, il servira à la prise en charge des cotisations à la Caisse d'assurance accident agricole et à l'entretien des chemins ruraux et forestiers. Le conseil décide de passer au vote, avis favorable : 9 pour et 1 abstention.

### 4) Modification du budget de la commune et des Buissonnets.

Le maire demande à la conseillère Caroline Welker-Jenn de sortir de la salle afin de ne pas prendre part à la décision concernant la modification des budgets. Afin de régulariser les opérations relatives aux travaux de la ferme-auberge, il y a lieu de modifier les budgets de la façon suivante :

#### Budget commune

Section F/I	Nature D/R	Compte	Intitulé	Signe	Montant
I	D	1641	Emprunt en euro	+	240000,00
I	R	2138	Autres constructions	+	240000,00

#### Budget buissonnets

Section F/I	Nature D/R	Compte	Intitulé	Signe	Montant
I	D	1641	Emprunt en euro	-	240000,00
I	D	2138	Autres constructions	+	235360,00
I	R	021	Virement à la section investissement	-	4640,00
F	D	023	Virement à la section investissement	-	4640,00
F	D	627	Services bancaires & assimilés	+	240,00
F	D	6611	Intérêts réglés à l'échéance	+	4400,00

Cette décision annule et remplace la délibération du conseil municipal en date du 03/12/2013.

## **5) Modification des autorisations d'urbanisme.**

Le maire donne lecture du courrier émanant de la Communauté de communes Thann-Cernay concernant les travaux de ravalement de façades. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014, les travaux de ravalement de façades sont dispensés d'autorisation préalable. Compte tenu que la CCTC a missionné depuis plusieurs années une coloriste afin de pérenniser une cohérence harmonieuses sur le choix des couleurs sur l'ensemble d'un ban communal, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de soumettre ces travaux de ravalement de façades à une autorisation préalable. Une information aura lieu également dans le bulletin communal.

Aussi une modification peut être apportée sur la part communale de la taxe d'aménagement. Comme convenu lors de la séance du conseil municipal le 24 novembre 2011, lors de l'instauration de la taxe d'aménagement, le conseil municipal a suggéré de maintenir le taux de 3 % sur l'ensemble du ban communal. Après différents échanges, le conseil municipal à l'unanimité décide de maintenir ce taux à 3% sur l'ensemble du ban communal.

## **6) Tarifs vente de bois.**

Suite à la coupe de bois dans la parcelle 7 à la Bildbuch, des lots de fonds de coupe ainsi que des lots de bois industriel long ont été mis en vente réservée aux habitants du village. Il y a lieu de fixer les tarifs en fonction des pratiques appliquées dans le secteur.

Le conseil municipal décide de fixer les tarifs suivants :

10 € le stère pour les fonds de coupes, 42 € le m<sup>3</sup> pour le bois industriel long, soit 30 € le stère.

## **7) Tarifs ménage du foyer rural.**

Afin de pouvoir proposer aux utilisateurs du foyer rural un service de nettoyage, le conseil municipal souhaite mettre en place un tarif relatif à ce service qui sera facturé directement à chaque utilisateur. Le temps d'exécution pour les différentes tâches peut varier en fonction de chaque mission. Et de plus cette exécution se réalise généralement le week-end et les jours fériés. Après différents échanges, le conseil municipal décide de fixer le taux horaire à 20 € pour le foyer rural à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014.

## **8) Appel à projets 2015 – Programme des travaux d'eau, d'assainissement et d'éclairage public.**

Le maire donne lecture des projets programmés pour cette année et dresse un bilan des différentes réalisations. Le maire évoque également la rencontre qui a eu lieu à la mairie entre la commission communale et les services de la Communauté de communes Thann-Cernay. Les membres de la commission communale se réuniront le 15 octobre à 9 h afin d'évaluer les projets pour 2015. Les projets seront ensuite communiqués avant le 21 novembre à la CCTC.

## **9) Présentation sur les devis travaux.**

Jean-Lou Fischer, premier adjoint, informe l'assemblée que pour les travaux de la partie haute de la rue des Charbonniers il y a lieu d'en revoir la description complète. En effet, la CCTC souhaite par la même occasion raccorder un désableur. Le nouveau devis réalisé par l'entreprise Royer Frère s'élève à 13 788,40 € HT. La CCTC transmet son accord pour la réalisation desdits travaux.

Des travaux seront également réalisés dans la rue du Felsenberg au niveau du sentier menant vers la rue du Maienberg. Il s'agit d'un reprofilage de la rue avec évacuation (sans conduite ni canalisation) vers le sentier s'élevant à 1 792,00 € HT.

Au niveau de l'entrée de la rue des Buissonnets, les eaux de surface seront collectées afin de pouvoir rejoindre le collecteur qui a été mis en place récemment par l'ouvrier communal sous forme de travaux en régie. Les travaux sont chiffrés à 754,80 € HT.

D'un commun accord, le conseil municipal décide de la réalisation des travaux évoqués ci-dessus.

Jean-Lou Fischer informe l'assemblée que les travaux sur le chemin du Baselbach, réalisés par l'ouvrier communal, débuteront lundi 13 octobre. Ensuite, pour les travaux d'accessibilité pour les handicapés au foyer rural, la matérialisation de l'emplacement de stationnement sera réalisée prochainement par l'entreprise.

#### **10) Formations vacations pour les sapeurs-pompiers.**

Le maire informe l'assemblée que les sapeurs-pompiers Ludwig Stéphane et De Bollivier Alphonse ont suivi une formation à l'école départementale du SDIS à Colmar. Comme il est de coutume, la commune verse aux intéressés une vacation individuelle suivant le tableau reçu par les services du SDIS.

Le conseil municipal accepte la proposition. Le montant de la vacation s'élève à :

- 193,92 € pour le sapeur-pompier Ludwig Stéphane
- 323,20 € pour le sapeur-pompier De Bollivier Alphonse.

#### **11) Désignation des membres de la commission d'appel d'offres.**

La composition de la commission d'appel d'offres est présidée par le maire et comporte trois autres membres du conseil municipal. A savoir : Jean-Lou Fischer, Daniel Pequignot et Didier Scherrer.

#### **12) Désignation des membres de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées au sein de la CCTC.**

La Communauté de communes Thann-Cernay a demandé à la commune de désigner un membre titulaire et un membre suppléant afin de siéger à la commission d'aménagement développement durable du territoire. Le maire étant membre de droit, il y a lieu de désigner un suppléant, il propose Didier Scherrer. Le maire indique que la première réunion aura lieu le 3 décembre au Pôle ENR à Cernay.

#### **13) Communications.**

##### **Antenne relais**

Le maire précise que l'équipe du conseil municipal n'est pas à l'origine du collectif opposé à l'implantation. En effet, le secrétariat de la mairie assume uniquement les fonctions de boîte aux lettres entre la population et le collectif. Le maire informe l'assemblée que compte tenu que le support du pylône est déjà existant, une autorisation d'urbanisme n'est pas nécessaire de la part des propriétaires des lieux à savoir Télé Diffusion de France. Dès que la commune aura connaissance d'informations complémentaires elle les partagera avec les villageois.

##### **Journée citoyenne**

Le bilan de la journée fut satisfaisant dans sa globalité. Un grand merci pour le dévouement des bénévoles soit environ 35 personnes adultes et enfants.

## **Organisation d'une visite des bâtiments communaux**

Ce point sera repris lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

## **Organisation d'une réunion pour le 70<sup>ème</sup> anniversaire de la libération**

Une réunion de préparation aura lieu le 15 octobre à 19 h. Seront également invités à y participer l'AACT, l'amicale des sapeurs-pompiers, Serge Lerch et Christophe Adam.

## **14) Divers.**

### **Vente du tractopelle CASE 580 K Turbo**

La mise en vente du tractopelle Case 580 K Turbo a été faite et un acquéreur s'est manifesté très rapidement. Ce matériel a été acquis par la commune en 1989 au prix d'environ 389 965,00 Fr. Aujourd'hui, il est proposé à 5 000,00 € Le conseil municipal accepte ladite proposition.

En attendant le remplacement du tractopelle par un matériel d'occasion, un matériel identique sera loué à compter du 13 octobre pour une durée d'un mois au prix de 5 000 € HT.

### **Chalet au verger communal**

La société Natura Bois de Cernay précise que la mise en place du chalet aura lieu incessamment.

### **Débroussaillage du verger communal**

Le maire informe l'équipe municipale qu'il a rencontré une société de débroussaillage spécialisée dans des fortes pentes. Il est dans l'attente d'un devis mais d'ores et déjà la prévision du coût est évaluée à 80 € H.T. de l'heure.

### **Etude financière et fiscale au sein de le CCTC et de ses communes membres**

En raison de la réduction drastique des marges de manœuvres à partir de 2015 au sein des collectivités, la Communauté de communes Thann-Cernay a sollicité le Cabinet KPMG pour réaliser une étude financière sur l'endettement et la fiscalité.

### **Syndicat intercommunal de la station d'épuration de Guewenheim**

La CCTC a sollicité la commune afin de désigner les délégués qui siègeront au sein de ce syndicat. Le maire demande à l'assemblée que les personnes qui souhaitent faire partie de ce comité se fassent connaître. La prochaine réunion du comité de gestion aura lieu le 17 octobre à 10 h à la station de Guewenheim. Jean-Lou Fischer, Didier Scherrer et Daniel Pequignot feront partie dudit comité.

### **Noël au Pays de Thann-Cernay**

Comme il est de coutume, le traditionnel marché de Noël autour de la collégiale de Thann aura lieu du 28 novembre 2014 au 6 janvier 2015. Le thème de décoration pour les sapins de chaque village sera cette année Noël blanc. Les idées germent au sein de l'équipe municipale afin de prévoir environ 80 figurines qui orneront le sapin.

### **Proposition d'acquisition de terrains**

La société immobilière de la mer-rouge située à Mulhouse propose à la commune d'acquérir à l'euro symbolique deux parcelles de terrain sur le ban de la commune. Les parcelles sont situées au lieu-dit « Stifmatt » section 1 parcelle 200 d'une surface de 1 are 22 ca et l'autre parcelle 205 d'une surface de 4 ares 88. Une rencontre aura lieu prochainement afin de définir les modalités pratiques.

### **Anniversaires grand âge**

Une délégation de l'équipe municipale rendra visite à Mr Lorentz Thiébaud vendredi 10 octobre à l'occasion de son 85<sup>ème</sup> anniversaire.

### **Manifestation le 11 octobre à Strasbourg**

Différentes instances invitent la population alsacienne à venir manifester samedi 11 octobre à partir de 14 h 30 à Strasbourg. En effet, le gouvernement veut que l'Alsace fusionne avec les régions Lorraine et Champagne-Ardenne.

### **Fête de Noël**

La traditionnelle fête de Noël des aînés du village aura lieu dimanche 21 décembre à partir de 11 h 30 au foyer rural François-Nussbaum.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 21 h 30.